

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 21 (1963)

Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quels sont les effets attendus de cette réforme ? En période d'argent cher, lorsque le taux de la Banque de France dépassera 4,5 %, les banques seront incitées à réduire le volume de leurs crédits dans une mesure plus large que si la hausse du taux de réescompte était totalement supportée par leurs clients. Inversement, en période d'argent bon marché, lorsque le taux de la Banque de France sera inférieur à 3,5 %, les banques bénéficieront à taux égal d'une rémunération plus grande que par le passé, tant pour les crédits non réescomptés que pour ceux qu'elles mobiliseront auprès de l'Institut d'émission. La prime qu'elles retireront de l'existence du taux T les incitera à développer leurs opérations de crédit.

Cette mesure semble très originale, mais il est encore trop tôt pour juger de son efficacité; de décembre 1959 à juillet 1962, le taux d'escompte n'a été ni inférieur à 3,5 %, ni supérieur à 4,5 %.

Voilà les principaux traits caractéristiques de la politique française du crédit de 1958 à 1962. A son sujet, il faut éviter deux attitudes extrêmes: l'une qui serait faite d'un scepticisme absolu et qui dénierait toute efficacité à la politique restrictive du crédit pour combattre les tensions inflationnistes. Les mesures qui furent prises dans ce sens au cours de 1957-1958, nous l'avons montré, ont nettement favorisé un retour à l'équilibre. L'autre attitude consisterait à avoir une confiance illimitée en des procédés de contrôle, incapables d'empêcher une hausse générale des prix, s'ils sont utilisés isolément et, comme le note M. Henri Fournier¹, directeur à la Banque de France, « s'ils ne s'inscrivent pas dans une politique d'ensemble couvrant les profits, les salaires et les dépenses publiques ».

¹ *Op. cit*, p. 28.



